

---

# Dossier

---



### **Avertissement**

Sauf mention contraire, les données sur les logements concernent les résidences principales en logement ordinaire (champ de l'enquête Logement) et les données relatives aux ménages concernent les ménages vivant dans ces logements.

Les cartes présentées s'appuient sur la géographie communale relative à 2015.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles.

Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

### **Signes conventionnels utilisés**

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## Les déterminants du statut d'occupation des logements et de la mobilité résidentielle des ménages immigrés

Florent Domergue, Virginie Jourdan\*

**En 2013, les ménages immigrés sont moins souvent propriétaires de leur résidence principale et plus souvent locataires dans le secteur social que les ménages non immigrés. Ces différences sont largement liées à leurs caractéristiques socio-démographiques, comme le revenu ou l'âge. Mais le pays d'origine, la durée de présence en France ou la nationalité française ont des effets spécifiques sur leur situation de logement.**

**Les ménages immigrés sont aussi mobiles que les non-immigrés. Mais lorsqu'ils déménagent, ils restent plus souvent dans le secteur locatif social et accèdent moins souvent à la propriété.**

**Les immigrés récemment arrivés en France ont une mobilité résidentielle particulièrement forte au cours des premières années suivant l'obtention de leur premier titre de séjour. Durant cette période, l'appartenance aux différents statuts d'occupation du logement relève davantage de leurs caractéristiques spécifiques (motif administratif d'admission au séjour, origine) plutôt que des caractéristiques usuellement observées.**

En 2013, selon l'enquête Logement, 2,7 millions de **ménages immigrés** et 25,3 millions de ménages non immigrés vivent en France métropolitaine (*encadré 1*). 42 % des ménages immigrés sont français et 58 % sont étrangers<sup>1</sup>, soit respectivement 1,1 et 1,6 million de ménages.

Les ménages immigrés sont repérables dans les enquêtes Logement depuis 1996, mettant ainsi en perspective les évolutions de leur situation résidentielle en 1996, 2001, 2006 et 2013. L'étude dresse un portrait de la situation des ménages immigrés sur le marché du logement entre 1996 et 2013, détaille les déterminants des statuts d'occupation et explique la mobilité résidentielle des ménages immigrés. L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa), réalisée en 2010, 2011 et 2013, enrichit ces analyses en retraçant plus précisément les premières années de vie en France des immigrés récemment arrivés sur le territoire.

---

\* Florent Domergue, Virginie Jourdan, DSED, ministère de l'Intérieur.

1. Un immigré peut acquérir la nationalité française, on parle alors d'immigré français par acquisition.

Encadré 1

Sources et populations d'étude

Les conditions de logement des ménages immigrés sont analysées à travers les enquêtes Logement (ENL) et l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants, l'Enquête Elipa (voir annexe Sources).

Les enquêtes Logement sont mobilisables en 1996, 2001, 2006 et 2013, années pour lesquelles les immigrés sont repérables. Ces enquêtes comportent respectivement 2 300, 2 800, 5 700 et 3 300 ménages enquêtés dont la personne de référence est immigrée. La durée de présence en France de la personne de référence du ménage immigré n'est connue qu'à partir de 2006.

L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) interroge les nouveaux migrants sur leurs conditions de logement. Elipa

étant un panel d'individus, le statut d'occupation correspond à l'individu interrogé et non à la personne de référence du ménage. Ces différences rendent impossible toute comparaison des conditions de logement entre les deux enquêtes. Toutefois, les disparités d'origine et d'ancienneté de séjour en France entre les ménages des enquêtes Logement et les individus d'Elipa supposent des situations résidentielles très différentes. À titre d'information, les ménages immigrés de l'enquête Logement 2013 dont la personne de référence a entre 18 et 60 ans et est née dans un pays tiers à l'Union européenne des 27, soit peu ou prou le champ d'Elipa, sont propriétaires de leur logement pour 20 % d'entre eux, locataires du secteur social pour 45 % et locataires du secteur libre pour 33 %.

Peu de propriétaires chez les ménages immigrés

Les ménages immigrés sont moins souvent propriétaires de leur résidence principale que les non-immigrés (figure 1) : 35 % contre 60 % en 2013. Cet écart s'est particulièrement creusé entre 2006 et 2013. Alors que la part des propriétaires parmi les ménages non immigrés augmente à un rythme régulier depuis 1996, elle baisse chez les immigrés depuis 2001, perdant jusqu'à 4 points entre 2006 et 2013.

En 2013, 61 % des ménages immigrés sont locataires, une proportion en hausse de 4 points depuis 1996. Chez les ménages non immigrés, cette proportion est de 37 % et pratiquement constante depuis dix-sept ans. Les ménages immigrés locataires vivent deux fois plus dans le secteur social que les non-immigrés. Cette part a augmenté de 6 points entre 1996 et 2013, alors qu'elle est restée stable pour les autres ménages.

Les autres statuts, essentiellement des ménages logés gratuitement, sont peu nombreux (3 % des ménages immigrés et 2 % des non-immigrés en 2013). Cette proportion a diminué entre 1996 et 2013 et s'élevait à 6 % en 1996 pour ces deux populations.

1. Évolution des statuts d'occupation des ménages immigrés et non immigrés entre 1996 et 2013

	Ménages immigrés				Ménages non immigrés				en %
	1996	2001	2006	2013	1996	2001	2006	2013	
<b>Propriétaire</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>35</b>	<b>56</b>	<b>58</b>	<b>59</b>	<b>60</b>	
Propriétaire non accédant	19	22	24	23	33	36	39	40	
Propriétaire accédant	18	18	16	13	23	21	20	21	
<b>Locataire</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	
Locataire du secteur social	28	29	29	34	15	14	14	15	
Locataire du secteur libre	29	26	28	27	23	24	23	22	
<b>Autres statuts</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee, enquêtes Logement.

## Des logements plus petits et plus souvent surpeuplés

Les ménages immigrés vivent moins souvent dans une maison (*figure 2*) et cette proportion a même diminué de 5 points entre 1996 et 2013. Ce recul reflète la diminution, dans cette population, des ménages propriétaires (plus souvent associés à un habitat individuel), mais aussi la propension des immigrés à habiter de plus en plus dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants (70 % en 2013, contre 64 % en 1996).

Leurs logements sont plus petits (76 m<sup>2</sup> en moyenne, contre 93 m<sup>2</sup> pour les non-immigrés en 2013). Cela ne tient pas à une taille plus réduite des familles ; au contraire, ces logements sont plus fréquemment surpeuplés. En 2013, 29 % des ménages immigrés vivent ainsi dans un logement surpeuplé (7 % pour les non-immigrés), et cette proportion atteint 48 % pour les ménages originaires<sup>2</sup> d'Afrique hors Maghreb.

En revanche, le niveau de confort du logement tel qu'il peut être mesuré par l'enquête Logement<sup>3</sup> n'est que marginalement plus faible pour les ménages immigrés : 74 % occupent un logement ne présentant aucun des défauts graves de confort recensés dans l'enquête, contre 78 % chez les non-immigrés.

### 2. Caractéristiques de la résidence principale des ménages immigrés et non immigrés en 2013

	en %	
	Ménages immigrés	Ménages non immigrés
<b>Type d'habitat</b>		
Maison individuelle	32	59
Immeuble collectif	68	41
<b>Surface</b>		
Moins de 50 m <sup>2</sup>	23	13
De 50 à 74 m <sup>2</sup>	32	22
De 75 à 99 m <sup>2</sup>	25	26
De 100 m <sup>2</sup> ou plus	21	39
<b>Peuplement</b>		
Surpeuplement	29	7
Peuplement normal	26	22
Sous-peuplement	45	70
<b>Nombre de défauts graves de confort</b>		
Aucun défaut	74	78
Un seul défaut	21	19
Deux défauts ou plus	5	3

Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee, enquête Logement 2013.

## La situation de logement des ménages immigrés et non immigrés dépend des mêmes caractéristiques socio-démographiques

Le statut d'occupation d'un logement est fortement lié aux caractéristiques du ménage (et de la personne de référence du ménage) qui l'occupe alors même que l'ensemble de ces caractéristiques diffèrent fortement au sein des ménages immigrés et non immigrés (*annexe 1*). Les ménages immigrés sont en moyenne plus jeunes et vivent davantage en couple (plus particulièrement avec au moins trois enfants) ou en famille monoparentale. Ils résident plus souvent dans les grandes unités urbaines et jusqu'à deux fois plus fréquemment dans l'unité urbaine de Paris. Ils sont aussi moins diplômés et ont un **revenu par unité de consommation** (UC)<sup>4</sup> plus faible.

2. L'origine d'un ménage immigré correspond au pays de naissance de la personne de référence du ménage.

3. Voir la fiche 6.1 publiée dans cet ouvrage.

4. Les ménages dont la personne de référence est étudiante ou dont le revenu est négatif ne sont pas inclus dans le calcul.

L'âge, le revenu par UC, le type de ménage et la taille de l'unité urbaine sont les facteurs les plus influents sur le statut d'occupation du logement, que le ménage soit immigré ou non<sup>5</sup> (annexe 2). Ces principaux déterminants sont les mêmes dans les analyses « toutes choses égales par ailleurs », de 1996 à 2013.

Comme pour les ménages non immigrés, la propriété des ménages immigrés va de pair avec un âge plus avancé, un revenu par UC élevé<sup>6</sup> et un logement dans une commune rurale (surtout pour les ménages non accédants) ou dans une unité urbaine de moins de 100 000 habitants. La probabilité d'être propriétaire est aussi plus forte pour les couples avec au moins deux enfants. Être locataire dans le secteur social est corrélé à un faible revenu par UC, mais aussi au fait de vivre dans une famille monoparentale et dans une unité urbaine d'au moins 100 000 habitants, qu'on soit immigré ou non. Mais vivre à Paris est plus fortement corrélé au secteur locatif social pour les ménages non immigrés que pour les immigrés. Un ménage jeune ou composé d'une personne seule, ou encore un revenu par UC faible augmentent la probabilité d'être en secteur locatif libre.

Ainsi, la plupart des caractéristiques des ménages immigrés tendent à augmenter leur probabilité d'être locataires, surtout dans le secteur social. Seul le fait qu'ils vivent plus souvent en couple (surtout avec au moins trois enfants) favorise la propriété « toutes choses égales par ailleurs ».

### **Les différences de statut d'occupation s'expliquent surtout par des effets de structure défavorables aux ménages immigrés**

La répartition différente des statuts d'occupation du logement s'explique donc en partie par les différences socio-démographiques entre ménages immigrés et non immigrés. Pour l'illustrer, les probabilités du statut d'occupation sont modélisées pour les ménages non immigrés et transposées aux ménages immigrés. Une répartition « attendue » est ainsi estimée pour les ménages immigrés, compte tenu de leurs caractéristiques. L'écart entre cette répartition attendue et celle qui est effectivement observée correspond à un effet propre aux ménages immigrés mais également à d'autres facteurs, inobservables dans la modélisation.

En 2013, la part des ménages immigrés locataires dans le secteur social est supérieure de 18 points à celle des ménages non immigrés (figure 3). Les caractéristiques socio-démographiques expliquent 14 points, soit un écart résiduel de 4 points attribuable à des facteurs non modélisés, dont le fait même d'être un ménage immigré.

De même, les pourcentages des ménages immigrés non accédants et accédants à la propriété sont respectivement inférieurs de 16 et 8 points à ceux des non-immigrés. Les écarts spécifiques sont de 6 et 3 points.

Finalement, quelle que soit l'année<sup>7</sup>, la surreprésentation des ménages immigrés parmi les locataires du secteur social s'explique au moins aux trois quarts par des différences socio-économiques. Ces dernières expliquent aussi aux deux tiers leur sous-représentation parmi les ménages propriétaires. En revanche, la part légèrement plus élevée de locataires du secteur libre chez les ménages immigrés provient principalement d'effets non expliqués par les seules différences de la structure socio-démographique avec les non-immigrés.

5. Voir les statistiques sur l'ensemble des ménages dans les dossiers « Être locataire, une situation plus durable dans le secteur social que dans le secteur libre » et « L'accès à la propriété en recul depuis le début de la crise de 2008 », ainsi que dans les fiches 3.1 et 4.2 publiés dans cet ouvrage.

6. Une partie des ménages immigrés transfèrent de l'argent à l'étranger [Beauchemin, Lagrange, Safi ; 2016], ce qui n'est pas mesuré dans les enquêtes Logement et peut conduire à une surestimation du revenu (par UC) restant effectivement disponible pour les autres dépenses du ménage, en particulier celles de logement. L'enquête ne mesure pas non plus l'épargne et le patrimoine, mais elle permet de savoir si le ménage possède un logement à l'étranger, hors logement principal. Ce second point ne modifie pas les résultats qui suivent (encadré 2).

7. Les modélisations sont réalisées à partir des quatre enquêtes Logement 1996, 2001, 2006 et 2013.

### 3. Écarts de probabilité d'accès aux différents statuts d'occupation entre les ménages immigrés et non immigrés en 2013

	Ménages immigrés (observé) (en %) (1)	Ménages immigrés (attendu) (en %) (2)	Ménages non immigrés (observé) (en %) (3)	Écart expliqué (en points) (2)-(3)	Écart non expliqué (en points) (1)-(2)	Écart total (en points) (1)-(3)
Propriétaire non accédant	24	30	40	- 10	- 6	- 16
Propriétaire accédant	13	16	21	- 5	- 3	- 8
Locataire du secteur social	34	30	16	14	4	18
Locataire du secteur libre	25	22	21	1	3	4
Autres statuts	3	2	2	0	1	1

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs.  
 Note : les variables incluses dans le modèle sont le type de ménage, l'âge, le diplôme, le revenu par unité de consommation et la tranche d'unité urbaine.  
 Lecture : 40 % des ménages non immigrés sont propriétaires non accédants. Les ménages immigrés sont 24 % dans ce cas, alors que la proportion prédite par le modèle est de 30 %, en tenant compte des différences relatives aux caractéristiques du ménage. L'écart non expliqué par le modèle avec les ménages non immigrés est donc de 6 points.  
 Source : Insee, enquête Logement 2013.

### Pays d'origine, nationalité et durée du séjour ont un impact sur le statut d'occupation

Outre ces déterminants généraux, des caractéristiques spécifiques aux ménages immigrés (le pays de naissance, la nationalité française ou étrangère et la durée de séjour en France) apparaissent liées à leur situation de logement. Les ménages originaires d'Afrique hors Maghreb sont les moins nombreux à être propriétaires (seulement 13 % en 2013). 51 % d'entre eux sont locataires dans le secteur social (*figure 4*), soit 14 points de plus qu'en 1996, et leur part dans le secteur locatif libre a fortement diminué (passant de 46 % à 34 %). La moitié des ménages d'origine maghrébine résident dans le secteur social et seuls 24 % sont propriétaires. À l'inverse, les ménages originaires d'Espagne, d'Italie ou du Portugal sont en majorité propriétaires (59 %).

Les ménages immigrés français par acquisition sont plus souvent propriétaires que les immigrés étrangers. Toutefois, la part des propriétaires a baissé pour ces deux catégories entre 2006 et 2013 et les immigrés français sont aujourd'hui aussi nombreux que les étrangers dans le secteur locatif social (34 %), ce qui n'était pas le cas en 1996 (respectivement 24 % et 30 %).

Encadré 2

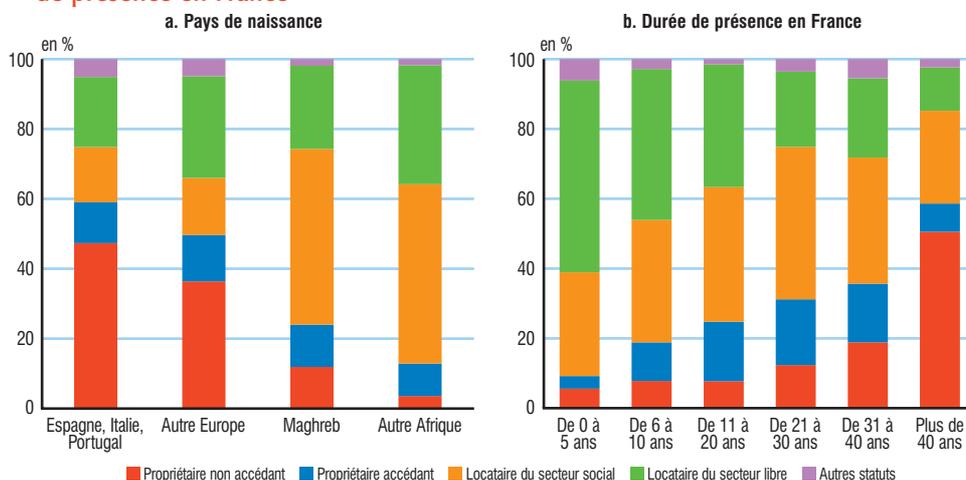
#### Les comportements des ménages propriétaires d'un logement à l'étranger

En 2013, 14 % des ménages immigrés et 15 % des non-immigrés sont propriétaires d'un logement autre que leur résidence principale. Pour les immigrés, six fois sur dix, ce logement est à l'étranger, contre moins d'une fois sur dix pour les non-immigrés. À caractéristiques observées égales (du ménage et du logement), un ménage immigré a 5 % de chances de plus qu'un non-immigré de posséder un autre logement.

Le fait de posséder un autre logement en France ou à l'étranger n'a pas été introduit dans les modèles liés au statut d'occupation, ces variables n'étant pas disponibles pour l'ensemble des années d'enquête. Toutefois, un modèle spécifique a été construit pour l'année 2013 en incluant séparément la possession d'un autre logement en France et à l'étranger. « Toutes choses égales par ailleurs », posséder au

moins un autre logement que la résidence principale en France augmente la probabilité d'être propriétaire de sa résidence principale, ce qui peut s'interpréter comme un signe de richesse, tant pour les immigrés que pour les non-immigrés. Au contraire, posséder un logement à l'étranger réduit la probabilité de posséder sa résidence principale en France, encore plus pour les ménages immigrés. De même, posséder une résidence à l'étranger réduit la mobilité résidentielle des seuls immigrés. Certains ménages, en particulier immigrés, choisissent peut-être la location en France et la propriété à l'étranger, et réduisent ainsi des ajustements résidentiels coûteux. Cependant, l'inclusion de ces variables ne change pas significativement les résultats de la figure 3 sur la part inexpliquée des statuts d'occupation résidentielle des immigrés.

#### 4. Statuts d'occupation des ménages immigrés en 2013 selon l'origine et la durée de présence en France



Champ : France métropolitaine, ménages immigrés.  
Source : Insee, enquête Logement 2013.

La durée de séjour en France est un autre facteur déterminant. Plus la durée de présence est longue, plus la part de propriétaires s'accroît. Elle passe d'un ménage sur dix pour les ménages en France depuis moins de six ans, à six sur dix pour les ménages en France depuis plus de quarante ans (figure 4). La part des locataires dans le secteur libre, principal mode de logement à l'arrivée en France, diminue donc fortement par la suite, passant de 55 % à 12 %. La part des ménages immigrés locataires dans le secteur social augmente régulièrement au cours des trente premières années de vie en France, puis baisse au profit de la propriété.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs », qui prend en compte les caractéristiques spécifiques des immigrés, confirme l'impact de l'origine (annexe 3). À caractéristiques égales, les ménages immigrés originaires d'Europe, en particulier d'Espagne, d'Italie et du Portugal, sont plus souvent propriétaires ou locataires du secteur libre. Les ménages immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique hors Maghreb ont une probabilité cinq fois plus élevée d'habiter dans le secteur social que ceux d'Europe du Sud. Ces effets d'origine sont encore plus importants pour les immigrés étrangers. Le fait d'être resté étranger ou de devenir français a peu d'effet sur la location en secteur libre ou social, mais l'accès à la propriété est plus fréquent chez les ménages immigrés devenus français. Enfin, une longue durée de présence en France joue négativement sur la probabilité d'être locataire du secteur libre, mais positivement sur le statut de propriétaire. Une naturalisation et une plus longue durée de séjour sont le signe d'un ancrage plus profond sur le territoire dont l'accès à la propriété est une illustration.

#### Les ménages immigrés restent plus souvent dans le secteur locatif social à la suite d'un déménagement

Parmi l'ensemble des ménages immigrés, 13 % sont des « nouveaux ménages », c'est le cas de 8 % des non-immigrés. Ils correspondent aux ménages dont la personne de référence vivait quatre ans auparavant soit chez ses parents ou chez des amis, soit en collectivité, en habitation mobile ou encore hors de France métropolitaine. Les nouveaux ménages, immigrés ou non, entrent dans le parcours résidentiel principalement par le secteur locatif libre, mais aussi par le secteur locatif social (figure 5). Comparés aux non-immigrés, les ménages immigrés entrent toutefois moins souvent dans le premier secteur et un peu plus fréquemment dans le second.

## 5. Matrice de mobilité des ménages immigrés entre 2009 et 2013

en %

Statut d'occupation en 2009	Statut d'occupation en 2013					Ensemble
	Propriétaire non accédant	Propriétaire accédant	Locataire du secteur social	Locataire du secteur libre	Autres statuts	
<b>Ménages permanents</b>						
<b>Ménages mobiles</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>100</b>
Propriétaire non accédant	52	10	11	22	4	100
Propriétaire accédant	7	36	14	38	5	100
Locataire du secteur social	0	8	70	22	0	100
Locataire du secteur libre	1	17	29	52	3	100
Autres statuts	7	10	15	59	9	100
<b>Pas de mobilité</b>	<b>31</b>	<b>14</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
<b>Nouveaux ménages</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>33</b>	<b>53</b>	<b>5</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine, ménages immigrés.

Lecture : parmi les ménages mobiles qui étaient propriétaires non accédants de leur résidence principale en 2009, 52 % le sont toujours en 2013 et 10 % sont devenus propriétaires accédants.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

Par définition, ces ménages récemment arrivés ou nouvellement formés sont mobiles. Ces nouveaux ménages sont donc exclus de l'étude de la mobilité résidentielle pour ne considérer que les ménages dits « permanents », c'est-à-dire existant en 2009, quatre ans avant l'enquête de 2013, et qui sont interrogés sur leur situation en 2009. Parmi ceux-ci, les ménages immigrés ont autant déménagé entre 2009 et 2013 que les non-immigrés (22 % contre 20 %, *figure 6*).

Plus la durée de présence en France est courte, plus la mobilité résidentielle est forte. La moitié des ménages ayant immigré en France au cours des dix dernières années ont déménagé entre 2009 et 2013, souvent pour accéder à un logement personnel ou améliorer leur confort [Garcin, 2011 ; Jourdan, 2014a]. L'âge, et donc la position dans le cycle de vie, entre aussi en considération, les migrants récemment arrivés étant plus jeunes que l'ensemble des migrants. La mobilité résidentielle des ménages immigrés décroît ensuite rapidement avec l'ancienneté de la migration.

En 2013, parmi les ménages immigrés permanents ayant déménagé au cours des quatre dernières années, 40 % sont locataires dans le secteur libre, 38 % dans le secteur social et 19 % sont propriétaires (*figure 5*). Ces proportions sont respectivement de 43 %, 18 % et 37 % pour les ménages mobiles non immigrés. Les ménages immigrés mobiles sont donc devenus ou restés plus souvent locataires dans le secteur social, et se sont dirigés deux fois moins souvent vers le statut de propriétaire. Ils ont aussi quitté les « autres statuts » (principalement être logé à titre gratuit) dont la fréquence passe de 7 % à 2 %.

Les ménages immigrés mobiles conservent un peu plus souvent le même statut d'occupation que les non-immigrés (53 % contre 48 % en 2013). Une grande partie d'entre eux ne sortent pas du secteur social. Parmi ceux qui vivaient dans ce secteur en 2009, 70 % y sont restés en 2013, soit 6 points de plus qu'en 2006 et 8 points de plus qu'en 2001. Il existe peu d'écart entre les ménages immigrés français par acquisition et les ménages immigrés étrangers, bien que le maintien dans le secteur social soit un peu plus important pour ces derniers. Cette tendance à la hausse du maintien dans le secteur social, visible pour les ménages immigrés depuis 2001, se vérifie aussi pour les ménages mobiles non immigrés mais dans des proportions moindres<sup>8</sup>. La part des ménages non immigrés restés dans le secteur social à la suite d'un déménagement est ainsi passée de 42 % en 1996 à 51 % en 2013.

## 6. Mobilité résidentielle des ménages permanents entre 2009 et 2013

en %

Part de ménages mobiles	
<b>Ménages immigrés</b>	<b>22</b>
Durée de présence	
De 0 à 10 ans	48
De 11 à 20 ans	32
Plus de 20 ans	14
<b>Ménages non immigrés</b>	<b>20</b>
<b>Ensemble des ménages permanents</b>	<b>21</b>

Champ : France métropolitaine, ménages permanents.

Note : par construction, la durée de séjour des ménages permanents est supérieure ou égale à quatre ans.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

8. Voir le dossier « Être locataire, une situation plus durable dans le secteur social que dans le secteur libre » publié dans cet ouvrage.

Parallèlement, les ménages immigrés éprouvent de plus en plus de difficultés à accéder à la propriété. Seulement 13 % des ménages immigrés mobiles sont devenus propriétaires entre 2009 et 2013, alors que l'accès à la propriété concernait 21 % d'entre eux en 2001. En comparaison, cette part est relativement stable pour les ménages non immigrés (23 % et 25 %), creusant ainsi l'écart entre ménages immigrés et non immigrés.

## Une séparation, une naissance ou une mutation favorisent un déménagement

Cependant, toujours sur le champ des ménages dits « permanents », les déterminants de la mobilité résidentielle jouent le même rôle pour les ménages immigrés et non immigrés et sont assez stables entre 2001 et 2013<sup>9</sup>.

Certains événements familiaux ou professionnels, quoique rares, conditionnent fortement un déménagement [Debrand et Taffin, 2005]. Entre 2009 et 2013, une séparation (5 % des ménages immigrés et 6 % des ménages non immigrés en ont connu une) a entraîné, « toutes choses égales par ailleurs », une probabilité de déménager quatre fois plus importante pour les ménages immigrés et presque six fois plus importante pour les ménages non immigrés. Une naissance (15 % des immigrés et 9 % des non-immigrés) ou un décès sont aussi corrélés à la mobilité, mais moins fortement. Dans le cadre professionnel, une mutation ou un changement d'établissement doublent les chances de déménager pour les ménages qu'ils soient immigrés ou non. Au contraire, une perte d'emploi, qui a touché 18 % des ménages immigrés et 8 % des non-immigrés entre 2009 et 2013, n'influence pas la mobilité des ménages, qu'ils soient immigrés ou non.

La prise en compte des caractéristiques spécifiques aux immigrés modifie très peu les résultats, mais fait apparaître des effets de durée de présence, de pays de naissance et de nationalité. Les ménages immigrés arrivés en France depuis moins de onze ans sont les plus mobiles, ce qui confirme les analyses descriptives. En outre, les ménages originaires d'Europe du Sud (Espagne, Italie et Portugal) déménagent moins souvent que ceux originaires du Maghreb. « Toutes choses égales par ailleurs », il apparaît que les ménages immigrés de nationalité étrangère ont été moins mobiles que les ménages immigrés français par acquisition, en 2006 comme en 2013. Cela signifie que le pourcentage plus élevé de ménages immigrés étrangers mobiles est à attribuer à leurs caractéristiques spécifiques, notamment une durée de présence courte et un âge jeune.

## Des situations de logement en constante évolution pour les nouveaux migrants, qui s'expliquent par leur forte mobilité résidentielle

Les enquêtes Logement ont illustré le rôle important de la durée de présence sur les statuts de logement et la mobilité résidentielle des ménages immigrés. L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) permet une analyse plus fine des conditions de logement des immigrés à un moment clef de leur parcours résidentiel, à savoir les premières années de leur vie en France<sup>10</sup> (*encadré 1*). Les « nouveaux migrants » interrogés<sup>11</sup> ont tous obtenu un premier titre de séjour en 2009 et ont été interrogés à trois reprises : quelques mois après l'obtention de leur titre en 2010, puis en 2011 et 2013. Ils ne sont pas nécessairement arrivés en France au même moment : en 2010, 48 % sont en France depuis moins de deux ans, 16 % depuis deux à quatre ans et 25 % depuis cinq à neuf ans (*figure 7*) [Régnard et Domergue, 2011].

9. Voir le dossier « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants » publié dans cet ouvrage. Il est à noter que l'indicateur du confort du logement quatre ans auparavant n'est pas connu.

10. Il s'agit des premières années de vie en France qui suivent l'obtention d'un premier titre de séjour d'au moins un an dans le cadre de la migration permanente.

11. À la différence de l'enquête Logement, l'Elipa porte sur des individus et non sur des ménages (*encadré 1*).

## 7. Caractéristiques socio-démographiques des nouveaux migrants entre 2010 et 2013

	2010	2011	2013
en %			
<b>Sexe</b>			
Homme	48	48	48
Femme	52	52	52
<b>Âge en 2010</b>			
Moins de 25 ans	23	...	...
De 25 à 34 ans	44	...	...
De 35 à 44 ans	24	...	...
45 ans ou plus	10	...	...
<b>Diplôme</b>			
Aucun diplôme ou CEP	38	36	34
Brevet, CAP, BEP	23	25	24
Bac	18	18	20
Supérieur au Bac	21	22	23
<b>Type de ménage</b>			
Personne seule	25	24	23
Couple sans enfant	35	25	16
Couple avec enfant(s)	34	45	54
Famille monoparentale	6	7	7
<b>Occupation principale</b>			
En emploi	46	54	61
Au chômage	23	17	16
Au foyer	17	18	16
Élève ou étudiant	10	8	4
Retraité et autre inactif	4	4	3
<b>Durée de séjour en France en 2010</b>			
Moins de 2 ans	48	...	...
De 2 à 4 ans	16	...	...
De 5 à 9 ans	25	...	...
10 ans ou plus	10	...	...
<b>Pays de naissance</b>			
Maghreb	36	...	...
Afrique subsaharienne	25	...	...
Autre Afrique	8	...	...
Asie	20	...	...
Europe (hors EEE et Suisse) et CEI	7	...	...
Amérique et Océanie	5	...	...
<b>Motif d'admission au séjour</b>			
Migration de travail	9	...	...
Migration familiale	72	...	...
Réfugié	13	...	...
Autres titres de séjour	6	...	...

Champ : France métropolitaine, signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2009.

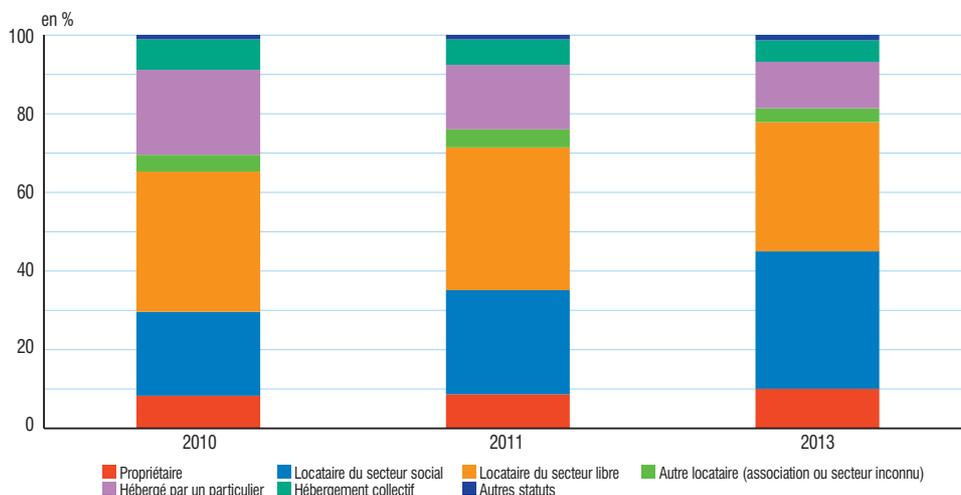
Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2010, 2011, 2013.

En 2010, trois nouveaux migrants sur dix ne disposent pas de logement personnel et deux sur dix sont hébergés par un particulier (famille essentiellement, ou amis). À titre de comparaison, dans l'enquête Logement 2013, la part des personnes immigrées âgées de 18 à 60 ans hébergées par de la famille ou des amis est inférieure à 2 %, aussi bien pour l'ensemble des immigrés que pour les immigrés originaires des pays hors de l'Espace économique européen (EEE) et de la Suisse. En 2010, environ 8 % des nouveaux migrants vivent dans un hébergement collectif. Il s'agit essentiellement de logements dépendant d'une association (ou d'un centre d'hébergement<sup>12</sup>), de foyers de travailleurs migrants ou de résidences sociales<sup>13</sup>. Sept nouveaux migrants sur dix vivent dans un logement personnel, dont 61 % sont locataires et seulement 8 % sont propriétaires (figure 8) [Jourdan, 2012]. En outre, 36 % des nouveaux migrants sont locataires dans le secteur libre et 21 % le sont dans le secteur social.

12. Cada (centre d'accueil de demandeurs d'asile), CPH (centre provisoire d'hébergement), foyer d'urgence, CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), hôtel social, asile de nuit, Samu social, etc.

13. Sont également compris dans les hébergements collectifs les personnes vivant dans une chambre d'hôtel qu'elles payent elles-mêmes et celles vivant dans un squat. Ces deux sous-populations représentent moins de 1 % de l'ensemble des nouveaux migrants.

## 8. Évolution des statuts d'occupation du logement des nouveaux migrants entre 2010 et 2013



Champ : France métropolitaine, signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2009.  
 Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2010, 2011, 2013.

Entre 2010 et 2013, la situation de logement de ces nouveaux migrants s'est profondément modifiée. En 2013, plus de trois ans après l'obtention de leur premier titre de séjour, les nouveaux migrants vivent plus souvent dans un logement personnel (81 % contre 70 % en 2010). Cette augmentation et la baisse corrélative de la part de ceux ne vivant pas dans un logement personnel s'expliquent essentiellement par une forte hausse de la part des nouveaux migrants vivant dans le secteur locatif social (35 % en 2013, contre 21 % en 2010) et une forte baisse de la part des personnes hébergées par un particulier (12 % contre 22 %). Les personnes vivant dans un hébergement collectif sont un peu moins qu'en 2010 (5 %). Les parts des personnes propriétaires ou locataires dans le secteur libre restent assez stables.

La mobilité résidentielle des nouveaux migrants est forte : un quart d'entre eux ont déménagé entre 2010 et 2011 [Jourdan, 2014a] ; un tiers entre 2011 et 2013. Au total, 51 % des nouveaux migrants ont déménagé au moins une fois entre 2010 et 2013. Leur mobilité résidentielle est plus importante pour ceux qui ne disposaient pas de logement personnel, qu'ils aient été en hébergement collectif ou logés par de la famille ou des amis. À l'opposé, les nouveaux migrants locataires du secteur social ou propriétaires déménagent moins. À un niveau intermédiaire, ceux vivant dans le secteur locatif libre déménagent autant que l'ensemble des nouveaux migrants.

38 % des nouveaux migrants hébergés ayant déménagé au moins une fois entre 2010 et 2013 se dirigent vers le secteur locatif social et 34 % vers le secteur locatif libre. Par ailleurs, 10 % sont toujours hébergés par un particulier après leur déménagement. Concernant la part du secteur locatif social en 2013, celle-ci se décompose en 13 % de personnes non mobiles entre 2010 et 2013 et 21 % de personnes mobiles. Ces dernières proviennent, à parts égales (environ 5 %), de trois statuts d'occupation : secteur locatif libre, secteur locatif social et hébergement chez un particulier. À cela s'ajoutent 3 % en provenance d'un hébergement collectif.

### Les facteurs propres aux nouveaux migrants ont un rôle plus déterminant sur les statuts d'occupation que les caractéristiques socio-démographiques

Les nouveaux migrants sont très jeunes et peu diplômés : les deux tiers ont entre 18 ans et moins de 35 ans, et près d'un quart ont moins de 25 ans. 52 % sont des femmes (figure 7). Grâce à l'entrée de ces dernières sur le marché du travail, le taux d'activité général (emploi ou chômage)

des nouveaux migrants a fortement augmenté entre 2010 et 2013, passant de 69 % à 77 % [Jourdan, 2014b]. Parallèlement, leur taux de chômage perd plus de 10 points. Sept nouveaux migrants sur dix vivent dans un ménage composé d'un couple avec ou sans enfant(s) et la part des couples avec enfant(s) passe de 34 % à 54 %.

Près de sept nouveaux migrants sur dix sont originaires d'Afrique (plus d'un tiers du Maghreb) et deux sur dix d'Asie. Le motif d'admission au séjour est un motif familial pour 72 % d'entre eux (82 % pour les femmes), tandis que 13 % sont des réfugiés et 9 % sont en France dans le cadre de la migration professionnelle.

Ces caractéristiques affectent la situation de logement<sup>14</sup>. Ainsi, le niveau d'éducation a un impact significatif sur le fait d'être propriétaire. La plupart des nouveaux migrants diplômés ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Si le niveau de diplôme est peu significatif au moment de l'obtention du titre de séjour en 2010, il le devient davantage dès 2011 et 2013. Les nouveaux migrants en couple et les femmes sont plus souvent propriétaires.

L'inclusion des caractéristiques spécifiques aux nouveaux migrants (durée de séjour en France en 2010, motif administratif du titre de séjour et pays de naissance) jouent un rôle souvent plus important que les caractéristiques usuelles (sexe, âge, diplôme, situation sur le marché du travail et type de ménage), sans en modifier les effets.

Les personnes venues d'Asie et les migrants familiaux sont plus fréquemment propriétaires que les autres nouveaux migrants. Les personnes migrant pour motif familial rejoignent souvent une famille ou un conjoint déjà installés en France. Il est probable qu'une part des accueillants soient déjà propriétaires du logement. La surreprésentation des femmes dans la migration familiale n'explique pas à elle seule leur probabilité plus élevée d'être propriétaire. À motif de migration égal, elles accèdent davantage à la propriété que les hommes.

Peu de caractéristiques usuelles sont liées à l'accès au secteur locatif social, si ce n'est d'avoir des enfants (*annexe 4*). En revanche, les caractéristiques propres aux nouveaux migrants jouent un rôle déterminant. Le fait d'être réfugié devient significatif dans le secteur locatif social à partir de 2011 et surtout 2013. L'obtention du titre de séjour pour les réfugiés contribuerait à un meilleur accès à ce statut d'occupation au cours des années suivantes. Un motif familial et une origine africaine jouent également positivement.

Le secteur locatif libre est associé pour les nouveaux migrants aux couples, surtout au moment de l'obtention du premier titre de séjour. En outre, une durée de présence en France relativement longue, une migration professionnelle ou familiale, et des origines asiatiques augmentent la probabilité d'être locataire dans le secteur libre.

Être nouveau migrant sans conjoint ou originaire d'Asie ou d'Afrique hors Maghreb augmentent la probabilité d'être hébergé par de la famille ou des amis.

Chez les nouveaux migrants, l'hébergement collectif est une caractéristique des personnes peu diplômées, actives (en emploi ou à la recherche d'un emploi), des personnes seules et des familles monoparentales. Les hommes sont davantage concernés que les femmes [Le Quentrec-Creven, 2013]. Être réfugié ou nouveau migrant d'origine africaine hors Maghreb jouent également un rôle important.

Au cours des premières années de vie en France, notamment les années qui suivent l'obtention d'un premier titre de séjour d'au moins un an, les facteurs spécifiques aux nouveaux migrants, l'origine, mais aussi le motif administratif d'admission sont déterminants dans le choix du statut d'occupation. ■

14. On rappelle que les caractéristiques sont mesurées au niveau de l'individu immigré. On ne peut donc pas comparer leur effet sur la situation de logement avec celui observé pour les caractéristiques des ménages immigrés de l'enquête Logement (*encadré 1*).

## Définitions

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un **immigré** est une personne résidant en France et née étrangère dans un pays étranger.

Dans ce dossier, un **ménage immigré** est un ménage dont la personne de référence est immigrée.

**Revenu par unité de consommation** : revenu total du ménage (avant impôts) rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage (1 unité pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans). Le revenu par unité de consommation est égal pour tous les individus d'un même ménage.

## Pour en savoir plus

Beauchemin C., Lagrange H. et Safi M., « Liens transnationaux et intégration : entre ici et là-bas », in *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, coll. « Grandes Enquêtes », Ined, 2016.

Debrand T., Taffin C., « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et Statistique* n° 381-382, octobre 2005.

Garcin S., « La mobilité résidentielle des nouveaux migrants », *Infos migrations* n° 21, février 2011.

Jourdan V., « Les conditions de logement des nouveaux migrants changent et s'améliorent la première année », *Infos migrations* n° 74, octobre 2014a.

Jourdan V., « Elipa 2013 : les premiers résultats », *Infos migrations* n°72-73, juillet 2014b.

Jourdan V., « Le logement des nouveaux migrants en 2010 », *Infos migrations* n° 36, mars 2012.

Le Quentrec-Creven, G., « Les conditions de logement des nouvelles migrantes », *Infos migrations* n° 54, mars 2013.

Régnard C., Domergue F., « Les nouveaux migrants en 2009 », *Infos migrations* n° 19, janvier 2011.

## Annexe 1

### Caractéristiques des ménages immigrés et non immigrés en 2013

	en %	
	Ménages immigrés	Ménages non immigrés
<b>Âge de la personne de référence</b>		
Moins de 35 ans	16	17
De 35 à 44 ans	22	16
De 45 à 54 ans	21	19
De 55 à 64 ans	18	19
65 ans ou plus	22	29
<b>Diplôme de la personne de référence</b>		
Aucun diplôme ou CEP	40	23
Brevet, CAP ou BEP	19	31
Bac	13	16
Bac+2 ou plus	27	29
<b>Type de ménage</b>		
Personne seule	27	35
Ménage complexe <sup>1</sup>	4	4
Famille monoparentale	10	7
Couple	60	54
<b>Quartile de revenu par UC<sup>2</sup></b>		
1 <sup>er</sup> quartile	49	22
2 <sup>e</sup> quartile	23	25
3 <sup>e</sup> quartile	15	26
4 <sup>e</sup> quartile	14	26
<b>Bi-activité</b>		
Oui	27	29
Non	73	71
<b>Type d'unité urbaine</b>		
Commune rurale	8	23
Unité urbaine de moins de 100 000 habitants	23	32
Unité urbaine de 100 000 à moins de 2 000 000 habitants	35	30
Unité urbaine de Paris	34	14

1. Voir *annexe Glossaire* à type de ménage.

2. Hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, *enquête Logement 2013*.

## Annexe 2

### Probabilité des ménages immigrés et non immigrés d'être propriétaire ou locataire en 2013

odds ratio

Variables explicatives	Ménages immigrés			Ménages non immigrés		
	Propriétaire	Locataire du secteur social	Locataire du secteur libre	Propriétaire	Locataire du secteur social	Locataire du secteur libre
<b>Caractéristiques de la personne de référence et du ménage</b>						
<b>Âge de la personne de référence</b>						
Moins de 35 ans	0,39	0,96	1,50	0,39	0,96	2,17
De 35 à 44 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
De 45 à 54 ans	1,39	1,14	0,61	1,60	0,94	0,67
De 55 à 64 ans	2,97	1,16	0,33	2,92	0,94	0,36
65 ans ou plus	6,34	0,83	0,21	6,58	0,49	0,23
<b>Diplôme de la personne de référence</b>						
Aucun diplôme ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Brevet, CAP ou BEP	1,53	0,81	0,87	1,39	0,64	1,07
Baccalauréat	0,96	0,74	1,66	1,84	0,44	1,10
Bac+2 ou plus	1,32	0,68	1,60	2,37	0,20	1,28
<b>Type de ménage</b>						
Personne seule	0,40	0,63	3,65	0,28	1,33	3,02
Ménage complexe <sup>1</sup>	0,74	0,87	1,31	0,48	1,33	1,63
Famille monoparentale	0,70	1,22	1,03	0,40	1,99	1,43
Couple sans enfant	1,21	0,40	1,72	0,68	0,65	1,78
Couple avec un enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Couple avec deux enfants	1,63	0,67	0,88	1,90	0,73	0,56
Couple avec trois enfants ou plus	1,71	1,02	0,62	1,46	1,03	0,69
<b>Quartile de revenu par UC</b>						
1 <sup>er</sup> quartile	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
2 <sup>e</sup> quartile	2,67	0,60	0,71	2,17	0,63	0,71
3 <sup>e</sup> quartile	4,42	0,38	0,55	3,60	0,36	0,55
4 <sup>e</sup> quartile	9,64	0,10	0,49	7,49	0,11	0,35
<b>Bi-activité</b>						
Oui	1,14	0,95	1,04	1,04	0,91	1,06
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Type d'unité urbaine</b>						
Commune rurale	3,18	0,09	1,17	2,74	0,23	0,64
Unité urbaine de moins de 100 000 habitants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Unité urbaine de 100 000 à moins de 2 000 000 habitants	0,52	1,22	1,49	0,63	1,50	1,15
Unité urbaine de Paris	0,51	1,20	1,35	0,38	3,50	1,09

1. Voir *annexe Glossaire* à type de ménage.

Note : Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %.

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs.

Lecture : un ménage immigré composé d'une famille monoparentale a une probabilité 1,22 fois plus élevée d'être locataire du secteur social qu'un ménage immigré composé d'un couple avec un enfant, toutes choses égales par ailleurs.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

### Annexe 3 Probabilité des ménages immigrés d'être propriétaire ou locataire en 2013 (caractéristiques spécifiques incluses)

Variables explicatives	odds ratio		
	Propriétaire	Locataire du secteur social	Locataire du secteur libre
<b>Caractéristiques de la personne de référence et du ménage</b>			
<b>Âge de la personne de référence</b>			
Moins de 35 ans	0,47	1,01	1,28
De 35 à 44 ans	Réf.	Réf.	Réf.
De 45 à 54 ans	1,09	1,12	0,75
De 55 à 64 ans	2,02	1,29	0,45
65 ans ou plus	3,15	1,03	0,37
<b>Diplôme de la personne de référence</b>			
Aucun diplôme ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.
Brevet, CAP ou BEP	1,35	0,80	0,98
Baccalauréat	0,99	0,72	1,71
Bac+2 ou plus	1,56	0,64	1,53
<b>Type de ménage</b>			
Personne seule	0,28	0,74	3,77
Ménage complexe <sup>1</sup>	0,56	0,95	1,51
Famille monoparentale	0,54	1,31	1,11
Couple sans enfant	0,95	0,51	1,61
Couple avec un enfant	Réf.	Réf.	Réf.
Couple avec deux enfants	1,59	0,69	0,86
Couple avec trois enfants ou plus	1,93	0,88	0,65
<b>Quartile de revenu par UC</b>			
1 <sup>er</sup> quartile	Réf.	Réf.	Réf.
2 <sup>e</sup> quartile	2,10	0,65	0,76
3 <sup>e</sup> quartile	3,13	0,46	0,61
4 <sup>e</sup> quartile	6,73	0,13	0,50
<b>Bi-activité</b>			
Oui	n.s.	1,06	1,07
Non	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Type d'unité urbaine</b>			
Commune rurale	2,93	0,11	1,10
Unité urbaine de moins de 100 000 habitants	Réf.	Réf.	Réf.
Unité urbaine de 100 000 à moins de 2 000 000 habitants	0,61	1,05	1,46
Unité urbaine de Paris	0,67	0,99	1,26
<b>Caractéristiques spécifiques des immigrés</b>			
<b>Durée de séjour en France de la personne de référence</b>			
De 0 à 10 ans	0,54	0,93	1,32
De 11 à 20 ans	Réf.	Réf.	Réf.
De 21 à 30 ans	1,08	1,34	0,66
De 31 à 40 ans	0,99	1,02	0,78
Plus de 40 ans	1,80	n.s.	0,47
<b>Nationalité de la personne de référence</b>			
Française par acquisition	Réf.	Réf.	Réf.
Étrangère	0,59	0,98	1,45
<b>Pays de naissance de la personne de référence</b>			
Espagne, Italie, Portugal	3,04	0,25	1,58
Autre Europe	3,30	0,31	1,09
Maghreb	Réf.	Réf.	Réf.
Autre Afrique	0,73	1,02	1,19
Turquie	2,28	0,63	0,99
Autres pays	1,90	0,35	2,06

1. Voir *annexe Glossaire* à type de ménage.

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs.

Lecture : un ménage immigré dont la personne de référence est arrivée en France depuis 10 ans au plus a une probabilité 0,54 fois moindre d'être propriétaire qu'un ménage immigré dont la personne de référence est en France depuis 11 à 20 ans, toutes choses égales par ailleurs.

Note : tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %.

Source : Insee, *enquête Logement 2013*.

## Annexe 4

### Probabilité des nouveaux migrants d'être propriétaire, locataire ou hébergé en 2010 et 2013

odds ratio

Variables explicatives	Propriétaire		Locataire du secteur social		Locataire du secteur libre		Hébergé par un particulier		En hébergement collectif	
	2010	2013	2010	2013	2010	2013	2010	2013	2010	2013
<b>Caractéristiques des nouveaux migrants</b>										
<b>Sexe</b>										
Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Femme	1,73	2,51	0,91	0,87	1,06	0,91	0,76	0,83	0,81	0,61
<b>Âge en 2010</b>										
Moins de 25 ans	1,32	1,06	1,54	1,43	0,84	0,73	n.s.	1,19	0,92	0,57
De 25 à 34 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
35 ans ou plus	1,27	0,91	1,32	1,30	0,84	0,76	0,73	0,89	1,47	1,24
<b>Diplôme</b>										
Aucun diplôme ou CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Brevet, CAP, BEP	1,25	1,31	n.s.	n.s.	1,12	0,90	0,99	1,23	0,67*	n.s.
Bac	n.s.	n.s.	1,01	1,14	1,18*	0,79	0,97	1,07	0,67**	0,69
Supérieur au Bac	n.s.	2,28	0,82	0,75	1,64	1,11	0,67	0,58	0,55	0,74**
<b>Type de ménage</b>										
Personne seule	0,40	0,35**	0,47	0,35	0,42	0,88	6,78	5,56	1,23	4,83
Couple sans enfant	1,08	1,09	0,82	0,61	0,88	1,24	1,90	1,85	0,27	0,34
Couple avec enfant(s)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Famille monoparentale	0,26	0,06	0,28	0,86	0,45	0,79	5,13	3,09	4,35	6,50
<b>Occupation principale</b>										
En emploi	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Au chômage	n.s.	0,53	1,12**	1,06	0,72	1,10	1,07	1,14**	1,66	1,13
Inactif	1,57	0,88	1,37	0,96	0,63	0,87	0,86	1,51	1,20*	0,59
<b>Caractéristiques spécifiques des nouveaux migrants</b>										
<b>Durée de séjour en France en 2010</b>										
Moins de 2 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
De 2 à 4 ans	0,67	0,68	0,99**	0,88*	1,23	1,45	0,76	n.s.	1,53	n.s.
5 ans ou plus	n.s.	n.s.	0,88	0,83	1,73	1,46	0,83**	0,77	0,62	1,37
<b>Motif d'admission au séjour</b>										
Migration de travail et autres titres	0,63	0,60	0,60	0,61	1,21	1,13	n.s.	1,53	2,34**	1,23
Migration familiale	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Réfugié	0,65	0,56	0,98	1,59	0,61	0,61	0,75	0,74	4,62	2,67
<b>Pays de naissance</b>										
Maghreb	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Afrique hors Maghreb	1,18	0,75	0,70	0,91	0,58	0,68	1,45	1,36**	4,89	4,12
Asie	1,51	1,72	0,29	0,27	1,99	2,03	1,36	1,79	0,90	1,51
Autres pays	1,72	1,54	0,41	0,46	0,99**	1,23	1,12	1,18	3,29	2,59

Champ : France métropolitaine, signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2009.

Lecture : parmi les nouveaux migrants, une femme a une probabilité 2,51 fois plus élevée d'être propriétaire qu'un homme en 2013, toutes choses égales par ailleurs.

Note : par défaut, significatif au seuil de 1 %, \*\* au seuil de 5 % et \* au seuil de 10%; n.s. pour non significatif.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2010, 2013.